

MÉLANGES

« Béchets » ou brochets.

Comte de Neuchâtel sur le lac, seigneur de Cerlier au bord du lac de Biemme, possesseur de terres sillonnées de rivières et de ruisseaux ou coupées d'étangs, Jean de Fribourg tirait de ses domaines la plupart des poissons servis en abondance à sa table pendant les jours maigres et le carême. Parmi ces poissons, le plus apprécié à la cour était, semble-t-il, après la palée, le brochet dit alors « béchet », pêché surtout dans la région de Cerlier, mais aussi dans le lac de Neuchâtel, notamment par ce « grand filet » d'Auvernier que mentionne à chaque instant le journal de dépenses.

D'où qu'ils provinssent, les brochets destinés à la cuisine du château étaient gardés vivants dans un étang à Auvernier jusqu'au moment d'être livrés aux cuisiniers. On voit, par exemple, qu'en 1453 ou 1454 quatre-vingt-huit brochets achetés à Nidau furent transportés à Auvernier et mis « en l'estang de Monseigneur »¹. D'après les comptes de 1454 à 1456, Conrad de Diesse s'était alors rendu à plusieurs reprises à Auvernier « pour faire mectre les beschet en l'estang »². A la même époque, on avait acheté à « Lusserac », c'est-à-dire Locraz ou Lüscherz, et à Cerlier des brochets qu'on amena « en l'estang de Monseigneur » à Auvernier³.

Pour nourrir les « béchets », on jetait dans l'étang toutes sortes de petits poissons que les comptes désignent tantôt par leurs noms de vengerons⁴, rougeons⁵, blavins⁶, « racquos »⁷, tantôt par les termes généraux de « peschaille »⁸, ou de « pasture »⁹.

De l'étang d'Auvernier, on amenait à l'hôtel du comte beaucoup de brochets que les clercs disent apportés d'Auvernier ou pris en l'étang d'Auvernier. C'étaient par exemple, le 16 mars 1426, dix-huit brochets « apourtez d'Avernier »¹⁰, le 24 mars, vingt brochets « pris en l'estant

¹ *Recettes diverses*, vol. 50, fol. ij^ciiiij.

² *Id.*, fol. xij^{xx}xv v^o.

³ *Id.*, vol. 51, fol. vij^{xx}xvj.

⁴ *Id.*, vol. 40, fol. iij^cij; vol. 48, fol. xj^{xx}x v^o; vol. 51, fol. iiiij^{xx}ij, vij^{xx}xv; *Comptes*, vol. 203, n^o 435.

⁵ *Recettes diverses*, vol. 51, fol. viij^{xx}iiiij v^o; vol. 53, fol. xxx v^o; *Comptes*, vol. 206, n^o 496.

⁶ *Recettes diverses*, vol. 47, fol. cxxv.

⁷ *Comptes*, vol. 203, n^o 729.

⁸ *Recettes diverses*, vol. 48, fol. xj^{xx} v^o; vol. 51, fol. x; *Comptes*, vol. 206, n^o 492.

⁹ *Comptes*, vol. 203, n^o 429.

¹⁰ *Dépenses*, vol. 187, fol. lxxvij.

d'Auernier »¹¹ ou, le 17 avril, quarante-sept brochets envoyés « de l'estant d'Auernier »¹².

D'autre part, les pêcheurs du grand filet d'Auernier livraient à la cour un certain nombre de brochets. D'après le journal de dépenses de 1459, ils avaient un jour fourni vingt-sept brochets gros et petits évalués 46 sols¹³, un autre jour neuf brochets taxés 18 sols¹⁴, et, d'après un compte non daté, ils avaient remis à l'hôtel cinq « beschoulets » ou petits « béchets »¹⁵.

Dans les envois de poissons que le receveur des bondelles d'Auernier faisait parvenir aux résidences franc-comtoises du comte figuraient souvent des brochets. C'est ainsi qu'en 1450, on le voit à plusieurs reprises expédier à Vercel, avec quelques douzaines de palées, des brochets : le 4 février, six brochets salés¹⁶, le 24 février, dix-huit brochets de ceux qu'on avait achetés dans la châtellenie de Cerlier¹⁷, le 10 mars, douze brochets salés « des bochez de Sarlier »¹⁸, le 7 avril, sept brochets¹⁹, le 17 avril, neuf brochets²⁰, et le 24 avril, trois brochets²¹. Il faisait lui-même venir des brochets de Cerlier : dans ses comptes de 1445 à 1446, il notait avoir envoyé deux compagnons « querre les boichet » à Cerlier²².

A Cerlier comme à Auvernier, le comte possédait un étang où étaient élevés ses brochets. Par les comptes du receveur de Cerlier pour 1443 et 1444, nous apprenons qu'un pêcheur avait à surveiller la « pasture » des brochets, alors qu'un autre pêcheur s'occupait des filets servant à pêcher ces poissons : le receveur donnait un demi-muid de blé, à « celluy que soigne la pasture des beschet jusque a Pasque » et un demi-muid de blé à « celluy quil at soigné filar pour paichier lesdit beschet »²³. Un troisième pêcheur était chargé de « garder le poysson en l'estant », auquel le receveur, en 1427, remettait deux émines de blé²⁴.

Les étangs et les pêcheurs de Cerlier et de Locraz fournissaient du poisson à la cour et étaient astreints à des redevances. A Cerlier, deux étangs livraient chaque année trois brochets chacun que mentionnent les comptes du receveur²⁵. Deux pêcheurs de Cerlier et deux pêcheurs de Locraz étaient tenus de prendre au mois d'août du poisson pour le comte

¹¹ *Dépenses*, fol. lxxviiij. ¹² *Id.*, fol. iiij^{xx}. ¹³ *Id.*, vol. 187, fol. lviiij. ¹⁴ *Id.*, fol. lxix v^o.

¹⁵ *Comptes*, vol. 203, n^o 496.

¹⁶ *Id.*, vol. 207, n^o 493. ¹⁷ *Id.*, n^o 495. ¹⁸ *Id.*, n^o 387. ¹⁹ *Id.*, n^o 505. ²⁰ *Id.*, n^o 387.

²¹ *Id.*, n^o 383.

²² *Recettes diverses*, vol. 45, fol. iiij^{xx}xv v^o.

²³ *Id.*, vol. 46, fol. viij^{xx}ix. ²⁴ *Id.*, vol. 42, fol. iiij^{xx}xiiij v^o.

²⁵ *Id.*, vol. 43, fol. xlviij; vol. 47, fol. lxxvj, ij^cxj; vol. 48, fol. clix, xij^{xx}xix v^o; vol. 49, fol. lix v^o; vol. 50, fol. ij^c, ij^ciiij; vol. 51, fol. xxxj.

lorsque celui-ci le désirait, sinon de lui remettre chacun deux brochets ²⁶.

Les petits brochets étaient appelés « lancerons », parfois « béchets lancerons ». En 1444, Othenin de Cléron était allé à Cerlier faire provision de lancerons, et le clerc de la dépense notait que le receveur de Cerlier avait envoyé à l'hôtel trente-trois lancerons des lancerons qu'avait achetés Othenin de Cléron ²⁷. Le 10 avril 1451, le receveur des bondelles d'Auvernier expédiait au Landeron, pour la dépense de Monseigneur, neuf « bechets lancerons » et dix-huit palées ²⁸.

Les comptes ne disent à peu près rien de la façon dont les cuisiniers de la cour servaient le brochet. On ne relève, à ce propos, que la mention, dans le journal de 1448, de « trois bochet dont on a fait de la gellee de deux » ²⁹ et la mention, dans le journal de 1456, de quatre brochets « pour la galantine » ³⁰.

Jaqueline LOZERON.

Les placards de 1534 et Lucien Febvre.

On lit peu, trop peu chez nous, la revue *Humanisme et Renaissance* que publie à Paris, depuis 1934, un éditeur neuchâtelois, M^{lle} Eugénie Droz. Cette revue, non autorisée à paraître pendant les années de guerre, a été remplacée, pour tourner la difficulté, par une publication non périodique : *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, qui ne le cède en rien, du reste, comme présentation et comme intérêt, aux volumes précédents, et dont le tome VII contient un très suggestif article de M. Lucien Febvre sur l'origine des *Placards* de 1534.

On connaît l'érudition de M. Febvre, la saveur de sa prose, l'art avec lequel il anime les problèmes, la richesse et l'ampleur des idées que le moindre sujet l'amène à remuer.

Le comité de rédaction du *Musée neuchâtelois* a jugé, dès lors, opportun de présenter à ses lecteurs un résumé et des extraits de cet article dont le fond intéresse très directement l'histoire de l'Eglise neuchâteloise et dans lequel M. Febvre renvoie d'ailleurs aimablement au *Musée neuchâtelois*, « vaillante petite revue que connaissent bien les historiens de Farel et des Montagnes jurassiennes en territoire suisse ».

²⁶ *Recettes diverses*, vol. 46, fol. liij et v^o; vol. 47, fol. ij^c xj; vol. 48, fol. clix, xij^{xx} xix v^o; vol. 50, fol. ij^c.

²⁷ *Dépenses*, vol. 191, fol. 41.

²⁸ *Comptes*, vol. 209, n^o 257.

²⁹ *Dépenses*, vol. 191, fol. 290.

³⁰ *Id.*, vol. 195, fol. 333.